

Rectificatif à la décision déléguée de l'Autorité de surveillance AELE du 22 avril 2021 approuvant le statut «indemne» du virus de la rage de la Norvège et modifiant la décision n° 032/21/COL [2021/1333]

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 290 du 12 août 2021)

Dans le sommaire et page 11, dans le titre de la décision:

au lieu de: «Décision déléguée de l'Autorité de surveillance AELE du 22 avril 2021 approuvant le statut “indemne” du virus de la rage de la Norvège et modifiant la décision n° 032/21/COL [2021/1333]»,

lire: «Décision déléguée de l'Autorité de surveillance AELE n° 33/21/COL du 22 avril 2021 approuvant le statut “indemne” du virus de la rage de la Norvège et modifiant la décision n° 32/21/COL [2021/1333].
